

## Direction Départementale des territoires

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau Metz, le 20/08/2020

à

La responsable de l'unité police de l'eau,

Affaire suivie par : Tél : 03 87 34 33 22

E-mail: delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr

Monsieur le Directeur DELPH AMENAGEMENT et Immobilier 2 rue de la Paix 57100 THIONVILLE

**OBJET**: Dossier de déclaration concernant la création d'un lotissement « LE CLOS DE DIANE » à TERVILLE – N°57-2020-000191

Recevabilité

RÉF.: Dossiers instruits\_en cours\EP\TERVILLE\2020 LE CLOS DE DIANE

P.J.:/

Monsieur le Directeur.

J'accuse réception, en date du 10 août 2020 des compléments au dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau) et de la gestion des eaux pluviales, concernant l'opération suivante :

## création d'un lotissement « Le Clos de Diane » à Terville

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est désormais complet et régulier. Vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice.

Une copie du récépissé délivré en date du 27 mai 2020 sera affichée à la mairie de Terville ou cette opération doit être réalisée pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,

Céline Dellinger <

Copie:
CLE du SAGE Bassin ferrifère
Mairie Terville
GEREEA